

**Appel à contribution**

**Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme   
dans le contexte des changements climatiques**

**"L'économie basée sur les combustibles fossiles et les droits humains".**

**Objectif**

Informer le rapport thématique de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte du changement climatique à la 59ème session Conseil des droits de l'homme.

**Contexte**

Dans son prochain rapport au Conseil des droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale cherche à synthétiser et à analyser un ensemble varié de preuves (provenant des sciences naturelles et sociales, y compris des sciences autochtones et d'autres systèmes de connaissances) concernant l'impact de l'économie basée sur les combustibles fossiles sur les droits humains, se basant sur une approche du cycle de vie, et l'impact attendu de l'élimination progressive des combustibles fossiles et des subventions qui y sont liées.

Sur cette base, le rapport cherchera à clarifier les obligations internationales des États en matière de droits humains, individuellement et dans le cadre de la coopération internationale, ainsi que la responsabilité des entreprises, pour assurer une transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles et l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles, afin de protéger et de respecter les droits humains dans le contexte du changement climatique. Les obligations seront précisées en tenant dûment compte : de la nécessité d'intensifier l'action et le soutien au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique, y compris pour éviter, réduire au minimum et traiter les pertes et dommages associés aux effets néfastes du changement climatique ; et des principes de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, y compris le principe d'équité et les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives, à la lumière des différentes situations nationales et dans le contexte du développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté, le tout dans la poursuite des objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris.

Le rapport identifiera également les bonnes pratiques, les stratégies et les politiques à tous les niveaux qui contribuent à la promotion et à la protection de tous les droits humains et à la réduction de la pauvreté dans le contexte d'une transition juste vers une économie basée sur les combustibles fossiles, en vue de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 13 (action pour le climat) et 14 (vie aquatique).

La Rapporteuse spéciale s'efforcera de formuler des recommandations constructives et concrètes sur des approches fondées sur les droits humains, tenant compte de l'égalité des sexes, de l'âge, de la situation de handicap et des risques, en vue d'une transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles, qui préviennent la discrimination et renforcent la protection du droit humain à un environnement sain.

**Objectifs**

L'appel à contributions vise à mieux comprendre comment respecter, protéger et réaliser tous les droits humains ainsi que prévenir les préjudices et garantir la non-discrimination, dans le contexte d'une transition équitable vers l'abandon des combustibles fossiles et de la suppression progressive des subventions à ces combustibles.

Les contributions devraient mettre en lumière les diverses preuves de l'impact sur les droits humains de l'économie basée sur les combustibles fossiles, ainsi que l'impact actuel et probable sur les droits humains d'une transition vers l'abandon des combustibles fossiles et de l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles.

Les contributions doivent également partager l'analyse du paysage juridique international actuel concernant l'économie basée sur les combustibles fossiles, en identifiant les domaines qui soutiennent ou entravent la protection des droits humains dans le contexte de la transition vers l'abandon des combustibles fossiles et de l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles.

Les contributions devraient également partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la réglementation de l'économie basée sur les combustibles fossiles, ainsi que des propositions pour une transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles, en vue de protéger tous les droits humains, en tenant compte de l'intersectionnalité (A/HRC/56/46), et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 13 et 14.

**Questions clés et types de contributions ou de commentaires recherchés**

La rapporteuse spéciale souhaite inviter les États, les personnes intéressées, les organisations et les entreprises qui travaillent sur des questions liées aux droits humains et au changement climatique à contribuer à la préparation de son rapport thématique. Les contributions peuvent être spécifiques à un pays ou de nature générale. Elles peuvent contenir des informations sur les sujets suivants :

1. Quel est l'éventail complet des impacts de l'économie basée sur les combustibles fossiles sur les droits humains ? Quelles sont les causes systémiques de ces impacts ? Qui est affecté de manière disproportionnée par ces impacts et pourquoi ?
2. Quels sont les impacts actuels et probables sur les droits humains d'une transition vers l'abandon des combustibles fossiles et de la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles ? Quelles sont les causes de ces impacts actuels et potentiels ? Qui est susceptible d'être affecté de manière disproportionnée par ces impacts et pourquoi ?
3. Quels domaines du droit international sont pertinents pour la protection des droits humains dans le contexte de l'économie basée sur les combustibles fossiles ? De quelle manière soutiennent-ils ou entravent-ils la protection des droits humains en droit international dans le cadre de la transition vers l'abandon des combustibles fossiles et de la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles ?
4. Existe-t-il des bonnes pratiques ou des enseignements tirés de la réglementation de l'économie fondée sur les combustibles fossiles qui peuvent favoriser une transition équitable vers l'abandon des combustibles fossiles ? Existe-t-il des enseignements tirés d'autres secteurs qui peuvent être transposés dans le cadre de la transition vers l'abandon des combustibles fossiles ?
5. Existe-t-il des lacunes ou des obstacles dans la réglementation nationale des activités commerciales en ce qui concerne l'économie fondée sur les combustibles fossiles qui empêchent la protection des droits humains ? Existe-t-il des exemples spécifiques de réglementation étatique d'une transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles et/ou d'une élimination progressive des combustibles fossiles ? Dans quelle mesure ces exemples fournissent-ils des approches fondées sur les droits, sensibles au genre, à l'âge, à la situation de handicap et au risque pour une transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles qui prévient la discrimination ?
6. Existe-t-il des exemples spécifiques de conduite des entreprises qui soutiennent une transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles et/ou une élimination progressive des combustibles fossiles ? Dans quelle mesure ces exemples garantissent-ils la protection des droits humains et la prévention de la non-discrimination ? D'autre part, existe-t-il des obstacles spécifiques dans le contexte de la conduite des entreprises qui sapent les efforts de transition vers l'abandon des combustibles fossiles ? Comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés ?
7. Comment les États, les entreprises et les organes des Nations unies peuvent-ils contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 13 et 14, dans le contexte d'une transition équitable vers l'abandon des combustibles fossiles et d'une élimination progressive des combustibles fossiles ?
8. Existe-t-il des propositions visant à intensifier l'action nationale, régionale ou mondiale en faveur d'une transition équitable vers l'abandon des combustibles fossiles et d'une élimination progressive de ces derniers ? Et comment ces propositions tiennent-elles compte du principe d'équité, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, à la lumière des différentes situations nationales et dans le contexte du développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté, le tout dans la poursuite des objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris ?

**Comment les contributions seront-elles utilisées ?**

Les contributions seront traitées pour informer la préparation du rapport thématique de la Rapporteuse spéciale au Conseil des droits de l'homme. Les contributions ne doivent pas contenir de plaintes spécifiques ou de noms de victimes. Si vous souhaitez que votre contribution écrite ou toute autre information ne soit PAS publiée sur le site web du rapporteur spécial, veuillez l'indiquer explicitement dans votre contribution.

Votre contribution sera publiée sur le site web de la Rapporteuse spéciale.

**Soumission des réponses**

Veuillez envoyer vos réponses au questionnaire **en format Word** par courrier électronique à hrc-sr-climatechange@un.org.

**Nous vous saurions gré de bien vouloir être concis et de vous limiter à un maximum de   
5 pages (ou 2 500 mots), sans compter les annexes ou les pièces jointes.**

En raison d'une capacité de traduction limitée, nous vous saurions gré de bien vouloir soumettre les contributions en anglais, en français ou en espagnol.

Pour éviter toute duplication inutile : si vous avez récemment répondu à d'autres questionnaires des mécanismes des droits humains des Nations unies (ou d'autres organismes internationaux) en fournissant des informations qui seraient également pertinentes pour la présente demande, nous vous invitons à nous renvoyer à ces réponses.

**La date limite de soumission est fixée au 28 février 2025.** Néanmoins, les contributions reçues avant le 30 janvier seront également prises en compte dans l'organisation d'ateliers virtuels d'experts visant à alimenter le rapport.